



LYCEE INTERNATIONAL DE L'EST PARISIEN

1 promenade Marco Polo
93160 Noisy-le-Grand
Tel : 01 49 41 24 70
Ce.0932638m@ac-creteil.fr
http://lycee-international.ac-creteil.fr/



**FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION
INTERNAT RENTREE 2017**

Elève admis au Lycée international sur le niveau* : Seconde Première Terminale

Section internationale : Américaine Arabe Brésilienne Chinoise

*Cocher une case

IDENTIFICATION DE L'ELEVE

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Sexe : Masculin Féminin

Commune de naissance : Pays :

Nationalité* : Française Autre Nationalité* :

*Indiquer la nationalité même en cas de binationalité

N° de sécurité sociale de l'élève :

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Autre : Nom de la mutuelle s'il y en a une :

RESPONSABLE LEGAL 1* PERE MERE TUTEUR (Parent qui sera contacté plus facilement en cas de maladie)

Nom, prénom : Date de naissance :/...../.....

Nationalité :

Adresse domicile (obligatoire) :

Commune : Code postal :

Email :@.....

N° de tél portable : N° de tél fixe:

RESPONSABLE LEGAL 2 PERE MERE TUTEUR

Nom, prénom : Date de naissance :/...../.....

Nationalité :

Adresse domicile (obligatoire) :

Commune : Code postal :

Email :@.....

N° de tél portable : N° de tél fixe:

MOTIF(S) DE LA DEMANDE D'INTERNAT : (expliquer en quelques lignes)

L'INTERNAT

L'internat est un service non obligatoire proposé par l'établissement pour des élèves dont le domicile est éloigné ou par rapport à une demande motivée. Chaque élève intéressé devra fournir une fiche de demande d'inscription à l'internat complétée et signée par ses parents. Des informations complémentaires pourront être demandées par l'assistante sociale du lycée. En fonction des informations fournies, cette fiche devra être validée lors d'une commission, pour que l'inscription à l'internat soit considérée comme définitive. Une fois la demande validée, les familles seront informées. Le règlement de l'internat et la charte d'utilisation des locaux devront être signés par chaque interne ainsi que par ses parents. Ces signatures impliquent le respect du règlement de l'internat et des modalités mises en place dans le cadre de son fonctionnement. Tout manquement grave ou répété peut entraîner l'exclusion de l'internat.

GRANDES LIGNES DE FONCTIONNEMENT DE L'INTERNAT

- La demande d'inscription à l'internat implique que chaque élève interne loge obligatoirement du lundi soir au vendredi matin. Aucun hébergement partiel ne pourra être accordé.
- La demande d'inscription à l'internat vaut pour l'ensemble de l'année scolaire de septembre à juin. Cependant, de manière exceptionnelle et justifiée, l'élève peut être autorisé à quitter l'internat en cours d'année scolaire. Il convient toutefois de préciser que chaque trimestre entamé est dû par la famille de l'élève. En outre, l'élève ne faisant plus partie des effectifs des internes, l'inscription à l'internat ne pourra être garantie pour l'année scolaire suivante.
- L'internat fonctionne du lundi 17h30 au vendredi matin 7h45. Il est encadré et surveillé par des maîtres d'internat. Un veilleur de nuit est également présent de 20h00 à 08h00.
- Le lundi matin lors de leur arrivée au lycée, les élèves internes déposent leur valise ou leur sac dans la bagagerie (située près de la loge) et se rendent ensuite en cours. L'internat est accessible et encadré à partir de 17h30. Le vendredi matin avant de se rendre en cours, les internes déposent leur valise ou leur sac dans la bagagerie et reprennent leur bagage au moment de quitter l'établissement une fois les cours terminés.
- Durant la journée (entre 07h45 et 17h30), les élèves internes sont soumis aux mêmes règles que les autres élèves en rapport avec le règlement intérieur de l'établissement. L'internat n'est accessible qu'à partir de 17h30 en présence des adultes responsables.
- Après 17h30, les internes ne sont pas autorisés à sortir de l'internat.
- Les garçons et les filles sont répartis dans des secteurs différents de l'internat.
- L'hébergement est constitué de chambres doubles disposant chacune d'une salle de bain et d'un WC.
- Entre 17h30 et 19h00, des temps d'étude sont organisés pour tous les élèves internes.
- Des activités culturelles et sportives encadrées peuvent être proposées sur le temps de l'internat en fin de journée.

TARIFS

Le tarif de l'internat est établi de manière forfaitaire et défini annuellement par le Conseil Régional d'Île-de-France. Le montant hebdomadaire varie de 53.30 euros à 30.80 euros la semaine. Des réductions peuvent en effet s'appliquer en fonction du quotient familial. Attention, ces réductions ne s'appliquent que sur les repas (midi et soir) et non sur les nuitées (hébergement et petit déjeuner). Les bourses sont déduites des factures adressées trimestriellement aux familles et viennent donc également en déduction des tarifs précisés ci-dessus.

CHAMBRES, COUCHAGE

L'établissement met à disposition de chaque interne 1 lit de 90 cm + 1 matelas + 1 oreiller + 1 table de nuit + 1 lampe de chevet + 1 bureau + 1 chaise + 1 armoire fermant à clé + 1 étagère + 1 prise RJ45 permettant de brancher un ordinateur. Il appartient à la famille de fournir 1 drap housse + 1 taie d'oreiller + 1 couette + 1 housse de couette.

SALLES DE TRAVAIL ET DE DETENTE

Des salles de travail équipées d'ordinateurs permettront d'accueillir les internes durant les temps d'étude. Des salles de détente + salles TV sont également à disposition ainsi qu'une cafeteria.

Je soussigné(e) Mme, M.

Parent(s) de l'élève NOM : PRENOM :

Sollicite l'inscription de mon enfant à l'internat du Lycée International de l'Est Parisien pour l'année 2017-2018.
Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

A..... Le :/...../..... Signature du/des représentant(s) légal/légaux

Validation de l'inscription à l'internat OUI NON* Le chef d'établissement

Motif* (en cas d'avis négatif) :